Mon employeur continue de fumer ...

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 8 février 2008

Mon employeur continue de fumer sur mon lieu de travail. Que puis-je faire pour que cela cesse, sachant que j'ai demandé à plusieurs reprise que la loi anti-tabac soit respectée. Le problème c'est qu'il est l'autorité.

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**
- Exercer votre **droit de retrait**
- Ou même, déposer une plainte devant le procureur de la République si l'inspection du travail n'intervient pas.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac